

Le français langue diplomatique de l'Europe

Albert Dauzat

Citer ce document / Cite this document :

Dauzat Albert. Le français langue diplomatique de l'Europe. In: La revue pédagogique, tome 72, Janvier-Juin 1918. pp. 329-338;

https://www.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1918_num_72_1_7460

Fichier pdf généré le 07/02/2020

Le Français

langue diplomatique de l'Europe.

Vers la fin du xvii^e siècle, le français est devenu la langue diplomatique de l'Europe, et il n'a cessé de jouer ce rôle jusqu'à nos jours. Situation de fait et non de droit, qui ne résulte ni d'ententes internationales, ni de prétentions systématiques imposées ou suggérées par les souverains français. Encore moins les progrès internationaux de notre langue seraient-ils en corrélation avec des succès politiques : la France victorieuse de 1648 converse et traite en latin au Congrès de Westphalie, tandis que la France à demi vaincue de 1714 voit pour la première fois son langage adopté par les négociateurs de l'Empire germanique. En réalité le français a bénéficié uniquement de son expansion littéraire et sociale à travers le monde : la diplomatie a été amenée naturellement à l'adopter, par la force des choses, comme truchement international, dès l'époque où il s'affirma comme la langue la plus répandue parmi l'aristocratie et la haute bourgeoisie européennes.

La question vient d'être reprise, pour le xvii^e siècle, par M. Ferdinand Brunot¹, qui l'a entièrement renouvelée en versant aux débats des documents inédits, mis en valeur par une critique pénétrante, et qui a fait justice d'erreurs ou de légendes accréditées jusqu'ici. Je puis y joindre, pour l'époque contemporaine, quelques faits peu connus.

Dans ce bref résumé historique d'une question très complexe, nous distinguerons, outre les origines, quatre grandes périodes : les débuts (règnes de Louis XIII et Louis XIV); l'apogée (1715-1815); les résistances (1815-1914); la guerre actuelle.

1. *Histoire de la langue française*, t. V, p. 387-431.

*
* *

Sous le règne de Louis XIV, le français s'est trouvé tout prêt pour se substituer au latin défailant et pour remplir le rôle que celui-ci avait joué depuis de longs siècles. On oublie trop que le latin fut la langue internationale du moyen âge et qu'il était non seulement écrit, mais parlé par tous les gens cultivés : latin fort différent de la langue de Cicéron, et très corrompu si l'on se place au point de vue linguistique et littéraire; mais langue vivante, enrichie de néologismes sans doute barbares, nécessaires toutefois pour exprimer les besoins et les idées d'une société tout autre que la société antique.

La nécessité d'une langue diplomatique fut, dès le moyen âge, aussi impérieuse que l'existence d'une langue d'église universelle. Quand deux États traitent ensemble, les négociations peuvent être bilingues, avec le secours d'interprètes, et la convention rédigée en double exemplaire, chacun dans l'idiome d'une des parties. Mais dans les conférences internationales, dont l'Église donnait l'exemple, et dans les accords collectifs, comment aurait-on pu s'entendre si chaque négociateur avait prétendu employer sa langue maternelle? Que de mésintelligences en seraient résultées, en un domaine si délicat pour lequel semble avoir été fait l'adage italien bien connu : *traduttore traditore*¹.

Donc jusqu'au xvii^e siècle les diplomaties discutaient en latin et rédigeaient généralement les traités dans cette langue. La diplomatie est, après l'Église, un des milieux où l'usage du latin s'est conservé le plus longtemps². Dans chaque pays, les actes publics et privés s'étaient débarrassés, depuis plus ou moins longtemps, de la tutelle du latin, pour être rédigés dans la

1. Littéralement : « Traducteur, traître ». Mais il y a une allitération que la traduction — une fois de plus! — ne saurait rendre.

2. Il en a été de même, pour des raisons analogues, dans les milieux scientifiques, jusqu'au xviii^e ou xix^e siècle, surtout dans les pays dont la langue était peu répandue en Europe : ainsi Linné, botaniste suédois († 1778), a écrit tous ses ouvrages en latin.

langue nationale¹, à une exception près (en dehors de la papauté), celle de l'Empire d'Allemagne : en raison de son titre officiel « saint empire romain germanique », cet organisme archaïque et vermoulu prétendait représenter par héritage et tradition la majesté des Césars antiques, et conservait jalousement dans ses chancelleries l'usage du latin, regardé comme une des prérogatives impériales.

Mais au xvi^e et au xvii^e siècles des difficultés de plus en plus grandes allaient réduire peu à peu le latin à la portion congrue, pour l'éliminer ensuite. Depuis longtemps l'unité du monde chrétien n'était plus qu'un mythe. Chaque État, vivant de sa vie propre, avait développé ses traditions particularistes; notamment, sur le point spécial qui nous intéresse, il existait désormais autant de prononciations différentes du latin que de peuples mêmes : chacune d'elles calquée, bien entendu, sur la prononciation de la langue nationale, ce qui la rendait souvent incompréhensible aux étrangers. D'où de nombreuses méprises : tels les plus savants latinistes de la cour de Charles IX écoutant, sans y rien comprendre, un compliment en latin récité par les envoyés de Pologne, et s'excusant auprès de ceux-ci « sur ce qu'ils n'entendaient pas le polonois »².

*
* *

Une langue avait tous les titres pour hériter de l'universalité du latin. Dès le milieu du xvii^e siècle, le français était l'idiome d'Europe le plus usité hors de ses frontières. Il n'en était pas de même au siècle précédent, où l'italien avait acquis un instant la primauté, grâce à l'éclat exceptionnellement brillant de la Renaissance dans la péninsule, grâce aussi à l'importance diplomatique, à cette époque, de l'Italie sur l'échiquier européen. Mais à l'aube du règne de Louis XIV l'Italie, morcelée par

1. En France, dès le xi^e siècle, nous avons des chartes et coutumes écrites en langue vulgaire (dialectes français ou provençaux). Dès le xv^e siècle le français a triomphé sur tout le territoire pour la majorité des actes; pour les actes de justice et la procédure, c'est l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qui substitua le français au latin.

2. Cité par F. Brunot, *op. cit.*, p. 389.

l'étranger, avait vu s'éteindre la génération des grands écrivains et des grands artistes; l'astre de l'Espagne, qui s'était levé avec Charles-Quint, et qui avait éclipsé quelque temps celui de la France, pâlisait à son tour. Au contraire le français, affiné dans les cercles littéraires et aristocratiques, et riche de nouveaux talents, s'imposait de plus en plus comme langue du bon ton, langue mondaine, donc langue des diplomates, qui se targuent en tout temps de représenter les milieux distingués.

Hors de France, la maison de Savoie est encore française aux trois quarts; la cour anglaise a conservé de nombreuses traditions héritées des origines normandes de la dynastie; les princes rhénans, littérairement aussi bien que politiquement, s'orientent vers Paris et non vers Vienne; la Hollande a reçu fortement notre empreinte. La liste des puissances étrangères qui, en 1640, correspondaient en français avec la cour de France, est significative¹. L'annaliste Sainte-Marthe s'étonne de voir que quelques princes comme l'électeur de Mayence, ou les cantons suisses protestants² « ne vont pas chercher plus loin que leur allemand ». Les États italiens emploient l'italien, l'Espagne et l'archiduc d'Autriche l'espagnol; mais l'empereur, l'électeur de Saxe, Augsbourg et les villes hanséatiques, le Danemark, la Pologne et la Suède écrivent en latin.

Au congrès de Westphalie, qui réunissait toutes les nations européennes, les négociations furent encore conduites en latin, et des témoignages très précis nous attestent que, même à table, les diplomates conversaient encore généralement dans cette langue³. Le français joua un rôle très modeste: il fut usité surtout dans les cérémonies mondaines, telles que visites et réceptions. Mais les négociateurs français purent s'exprimer en français, comme les Italiens en italien, à la première séance du

1. La voici: la famille de Savoie, le grand maître de Malte, plusieurs princes rhénans (Cologne, Deux-Ponts, Nassau, Hesse, Rheingraf, Bade, Salm), le duc et le cardinal de Lorraine, le roi de Bohême, le roi d'Angleterre, le prince d'Orange, les États Généraux de Hollande et la reine de Hongrie.

2. Ils étaient tous de langue allemande, car des cantons actuels de langue française, deux, Genève et Neuchâtel, ne faisaient pas encore partie de la confédération, et le troisième, Vaud, était pays sujet de Berne.

3. F. Brunot, *op. cit.*, p. 396.

congrès, sans soulever d'opposition. Les Impériaux protestèrent seulement quand une pièce en latin leur fut remise avec la suscription en français.

D'après une tradition, c'est à l'occasion du traité de Nimègue (1678) que la prérogative de langue diplomatique aurait été reconnue au français : pure légende, que M. Ferdinand Brunot vient de réduire à néant, pièces diplomatiques en mains. Le texte des propositions de paix, présentées au début du Congrès, est en effet en français pour la France et pour la Hollande, mais en espagnol pour l'Espagne, et en latin pour l'Empire, la Suède et le Danemark ; la réponse collective des puissances aux propositions de la France est encore en latin. Cependant le français gagne visiblement du terrain, tant dans les négociations orales que dans les pièces officielles. Quant aux traités, celui de la France avec la Hollande est en français seulement ; celui de la France avec l'Espagne en français dans un exemplaire et en espagnol dans l'autre ; celui de la France avec l'Empire, exclusivement en latin, sur la demande de l'empereur, à laquelle Louis XIV vainqueur voulut bien accéder. Le traité séparé signé à Saint-Germain-en-Laye avec l'électeur de Brandebourg, était seulement en français. Ce n'était pas la première fois que les Pays-Bas, comme d'ailleurs l'Angleterre, concluaient avec la France des traités en français.

Aux négociations de Francfort (1682) les envoyés français protestèrent contre la prétention de l'Empire « d'imposer aux autres la nécessité de se servir d'une certaine langue » (le latin), et proclamèrent que « chacun est libre de se servir de sa langue naturelle pour ses écrits particuliers¹ ». Mais c'est seulement à Rastadt (1714) que Louis XIV, pour la première fois, traita en français avec l'Empire. Un article spécial stipulait sans doute que cette dérogation aux usages de l'Empire ne pourrait être invoqué comme précédent. Précaution inutile : le latin, comme langue diplomatique, avait vécu.

¹. F. Brunot, *op. cit.*, p. 414.

*
* *

Le xviii^e siècle assiste au triomphe incontesté du français, qui est devenu, de Louis XV à Napoléon I^{er}, la véritable langue internationale de l'Europe. Ce succès était dû tant à l'éclat de notre littérature, alors sans rivale, qu'à l'usage de la bonne société européenne de parler français dans les salons : pour être un homme cultivé et distingué, il fallait pratiquer notre langue et en connaître les finesses. C'est l'époque où des étrangers comptent parmi nos écrivains : le prince de Ligne, Autrichien, l'abbé Galiani, Italien, et surtout le roi de Prusse Frédéric II. Presque tous les princes ont des précepteurs français. On sait qu'en 1783 l'Académie de Berlin mettait la question suivante au concours : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? » La connaissance approfondie du français est devenue indispensable pour les diplomates de tous les pays.

Parmi les souverains, Frédéric II écrit en français et rédige dans notre langue, non seulement ses mémoires, mais les ordres du jour à ses troupes qui sont ensuite traduits en allemand par les généraux. Il correspond en français avec l'Allemande Catherine II, impératrice de Russie, dont la cour, diplomates compris, est entièrement francisée. L'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse n'écrit qu'en français à sa fille Marie-Antoinette; un de ses principaux diplomates, Kaunitz, ne se sert pas d'une autre langue : c'est le français qui, dans la diplomatie de l'Empire, s'est substitué au latin, et non pas l'allemand, que personne n'entend hors d'Allemagne, et qui est regardé comme un idiome grossier, même par ses ressortissants. Tous les anciens adeptes du latin, les diplomates suédois, polonais, etc., sont venus au français. En Espagne, les Bourbons ont implanté à leur tour l'influence française. Dans la diplomatie italienne elle-même, l'italien est réduit à la portion congrue, entre la maison de Savoie et les Bourbons de Naples et de Parme¹,

1. Le Pacte de famille (1761) avait encore resserré les rapports entre les diverses branches des Bourbons.

également acquis à notre influence. La diplomatie ottomane a suivi aussi le courant, car personne ne connaît le turc dans les cours.

Une seule réaction se dessine : en Angleterre. Elle est intéressante à noter, parce qu'elle s'accroîtra au siècle suivant. Ce n'est pas seulement un antagonisme politique qui tend à faire des Iles Britanniques, au XVIII^e siècle, un foyer de résistance contre l'influence française ; c'est surtout un phénomène naturel qui précède et annonce le « splendide isolement » de Gladstone : l'Angleterre, au XVIII^e siècle, avec une littérature personnelle, prend nettement conscience de sa race et de son génie, tandis qu'une dynastie nouvelle, orangiste puis hanovrienne, rompant avec les traditions des Stuarts, a pris possession du trône.

Néanmoins l'influence anglaise ne pénètre pas sur le continent. Les négociations de 1814 et de 1815, à Paris et à Vienne, ont encore lieu en français.

*
* *

Le XIX^e siècle a provoqué le réveil des nationalités dont un des éléments principaux, le symbole même pourrait-on dire, est la langue. Le désir très légitime de chaque peuple de parler sa propre langue, devait avoir sa répercussion sur le terrain diplomatique : on réclama spécialement le droit de présenter des pièces rédigées dans la langue nationale, quitte à les faire traduire dans la langue commune. Mais, pour les négociations, si l'on ne voulait pas faire dégénérer chaque conférence en tour de Babel, force était bien de conserver cette langue internationale. Voilà pourquoi le français, jusqu'à nos jours, a gardé ses principales positions, tout au moins dans le domaine de la parole. Par contre l'usage de rédiger chaque exemplaire du traité dans la langue de l'une des parties est allé en se généralisant.

Du côté anglo-saxon, les Anglais se servent de leur langue dans la correspondance diplomatique, mais ils conversent en français au cours des conférences internationales. Il en est autrement pour les Américains du Nord, qui parlent presque toujours anglais, non de parti pris — ils sont trop pratiques! — mais

par ignorance du français. Il est en effet incontestable qu'au cours du XIX^e siècle le français a perdu beaucoup de terrain aux États-Unis : mais une réaction très favorable à la culture française s'est produite dans le monde anglo-saxon depuis la guerre actuelle.

La Russie reste très francisée. D'après M. N. Gay¹, plusieurs ministres d'Alexandre II ne parlaient pas et ne comprenaient même pas le russe. La langue russe ne fut admise à la cour qu'après la mort de cet empereur (1881).

La seule résistance systématique est venue de l'Allemagne, depuis 1870 : l'arrogance germanique ne pouvait supporter la prééminence du français, même sur le terrain diplomatique, bien que Bismarck n'eût pas dédaigné de négocier en français le traité de Francfort. Je tiens les anecdotes suivantes de mon regretté maître Louis Renault, l'éminent jurisconsulte et diplomate, prématurément enlevé au début de cette année, à l'heure où il pouvait rendre encore tant de services à son pays.

En 1903, en remettant au roi Georges de Grèce et au prince héritier Constantin des décorations ottomanes, l'envoyé extraordinaire d'Abd-ul-Hamid, rompant avec les usages, s'exprima en allemand, dans le but évident de faire acte de flagornerie germanophile devant le beau-frère du kaiser. Mais le roi répondit en français, et son fils suivit son exemple. Le délégué du sultan fut d'autant plus penaud que ses deux interlocuteurs — il le savait — parlaient à merveille l'allemand... quand ils le jugeaient à propos.

En 1899, à la première conférence de la Haye, tous les diplomates s'exprimaient en français. Il y eut pourtant une exception. Un jour le délégué allemand Zorn fit, à la surprise générale, un discours en allemand. A peine avait-il terminé que le comte Nigra, connu cependant pour ses tendances germanophiles, se leva et donna une spirituelle leçon à son collègue en commençant à parler en italien. Une explosion de rires unanimes accueillit ses paroles : si l'on rompait avec les usages, il n'y avait pas de raison, en effet, pour que chaque délégué n'employât pas sa langue nationale. L'expérience ne fut pas renouvelée.

1. *Journal de Genève*, 14 mars 1918.

Dans une conférence relative aux chemins de fer, les Allemands avaient obtenu que l'allemand fût mis sur pied d'égalité avec le français : tous les discours et documents français devaient être traduits en allemand. Mais ils durent renoncer eux-mêmes à une exigence qui rendait les séances interminables : il arriva souvent que les délégués allemands, au moment où le traducteur prenait la parole, l'interrompirent en disant : « C'est bon ! nous avons compris ».

Les étrangers reconnaissent eux-mêmes qu'en dehors des raisons historiques et sociales qui ont valu cette suprématie au français, notre langue rend de réels services par ses qualités particulières de clarté et de précision. Au cours d'un congrès, à Turin, Louis Renault, notre délégué, traduisait un jour un document en français après l'avoir lu en italien. « C'est beaucoup plus net en français », déclarèrent spontanément les congressistes italiens.

*
* *

Il est intéressant, pour terminer, de dire quelques mots du rôle diplomatique joué par le français dans la guerre actuelle.

Côté ennemi : le français, fait assez piquant, est resté le principal instrument des rapports entre l'Allemagne et ses alliés balkaniques. Les intellectuels et les diplomates bulgares et surtout turcs avaient reçu presque tous une éducation française ; bien peu, même parmi les germanophiles, parlaient l'allemand, alors que la connaissance des langues balkaniques est encore peu répandue dans la diplomatie allemande. L'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, qui déclencha la guerre, était rédigé en français. Le docteur Mucklon, l'ancien directeur des usines Krupp, dont les révélations ont apporté de si lourdes charges contre le gouvernement allemand, a rappelé récemment comment, après avoir pris connaissance de ce document auprès d'un haut personnage de son pays, il fit observer qu'une telle note était conçue en des termes inacceptables pour la Serbie. Son interlocuteur lui répondit : « Votre impression s'explique, parce que vous n'avez lu que la traduction allemande ; le texte original français est

moins énergique. » Enfin les négociations de Brest-Litovsk entre les Empires Centraux et la Russie d'une part, l'Ukraine de l'autre, ont eu lieu en français.

Dans le camp de l'Entente, le français a été la langue principale des conférences interalliées : en effet tous les diplomates italiens, russes, serbes, roumains, portugais, brésiliens, sans parler des belges, ont la pratique de notre langue. L'anglais a été usité en seconde ligne, car beaucoup d'hommes d'Etat américains et anglais, notamment M. Lloyd George, ne parlent pas le français¹, tandis que l'anglais n'a pas de secrets pour les Japonais et pour de nombreux diplomates italiens comme M. Sonnino. En somme l'Entente a réalisé, par la force même des choses, le consortium linguistique franco-anglais, que j'avais préconisé², à la suite de Michel Bréal et de M. Paul Chappellier, pour résoudre de façon pratique le problème de la langue internationale.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le premier manifeste collectif de l'Entente sur les buts de guerre des alliés, en réponse au président Wilson (janvier 1917), fut rédigé en français par notre sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Nul doute que le français ne joue encore le principal rôle au prochain Congrès de la paix qui réorganisera le vieux monde : car le français est toujours la langue la plus usitée dans le monde diplomatique, et la seule comprise par la majorité des futurs plénipotentiaires.

ALBERT DAUZAT.

1. Sous les ministères Viviani et Briand, des quatre ministres anglais qui participèrent aux conférences franco-anglaises, un seul, M. Balfour, parlait le français; des trois autres, M. Asquith l'ignorait complètement; sir Edward Grey le comprenait, mais avec difficulté, si bien qu'il avait recours à un interprète lorsqu'il s'entretenait avec un ambassadeur; quant à M. Lloyd George, il a pris, depuis la guerre, des leçons de français. Les quatre ministres français correspondants, à cette époque, ignoraient l'anglais; M. Clemenceau, au contraire, le parle couramment. M. Franklin-Bouillon, député, a souvent servi d'interprète d'anglais à nos hommes d'Etat.

2. *Le français et l'anglais langues internationales* (Paris, 1915, librairie Larousse); voir aussi notre article, sur le même sujet, dans la *Revue pédagogique* de juillet 1915.